

Conseil communal du 27 août 2015

Tous étaient présents.

Aucune question n'a été posée.

Le conseiller communal, Rik Tomsin, n'a pas pris part à la séance pour le traitement de ce point.
Au cours du conseil communal du 21 mai, une question avait été posée par un conseiller communal concernant une **possible incompatibilité** entre la fonction de concierge et le mandat en qualité de **conseiller communal**. Ceci fut présenté au service de surveillance. Le service de surveillance fit savoir qu'il était, en effet, question d'incompatibilité. Le conseil a pris connaissance de cette réponse. Le bourgmestre fit néanmoins savoir qu'il n'était plus question d'incompatibilité, puisque la commune ne loue plus l'habitation concernée au conseiller communal, et ce depuis le 1er janvier 2015. Le contrat de bail a été, depuis cette date, cédé à la zone incendie du Limbourg-Est.

Au cours de la séance du 25 juin dernier, le conseil communal avait marqué son accord de principe avec l'**affiliation à Inter-Energa/Infrac Limburg**. Dans ce cadre de cette affiliation, le conseil communal devait se prononcer quant à une éventuelle reprise des actions d'Electrabel. Il a été décidé de ne pas acheter ces actions (*11 pour, 3 contre, 1 non valable*).

Le devis comprenant le **cahier des charges et le mode d'adjudication** concernant l'**assainissement du cimetière de Fouron-le-Comte** a été approuvé. Cet assainissement est estimé à € 30.000 tva comprise (*10 pour, 4 contre, 1 non valable*).

Une légère **modification** a été apportée à la **convention de collaboration** déjà approuvée concernant de l'**achat avec Infrac en tant que centrale de marchés**. Le conseil communal a approuvé cette légère modification (*14 pour, 1 non valable*).

Début de cette année, la nouvelle association de projet "**projectvereniging 2014-2020 Erfgoed Haspengouw**" (= Patrimoine de Hesbaye) a été créée. De ce fait, l'association de projet Erfgoed Haspengouw devait être dissoute et liquidée. Le conseil y a marqué son accord et a également approuvé les comptes annuels 2014 ainsi que le rapport financier 2015. Enfin, le transfert des moyens financiers restants d'un montant de € 37.918,77 à la nouvelle association de projet, a également été voté (*10 pour, 4 contre, 1 non valable*).

Le conseil a pris connaissance de l'**approbation des comptes annuels 2012 et 2013 de la zone de police par le gouverneur**.

Le conseiller communal, Armel Wynants, a quitté la séance avant le traitement de ce point.
Le 25 juin, le collège van bourgmestre et échevins s'est déclaré d'accord pour dresser, concernant la **taxe 2014 sur les immeubles abandonnés**, une liste des contribuables et de passer à la procédure de constat d'office de ladite taxe. Ce point fut approuvé pour tous les contribuables, sauf pour un habitant de la commune de Fourons (non-consensus par 1 voix contre). Le conseil communal devait donc se prononcer concernant ce **point de non-consensus**. Le conseil a marqué son accord pour passer à la procédure du constat d'office de la taxe pour cet habitant (*10 pour, 3 contre, 1 non valable*).